



# CHARTRE

## DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES EN DIFFICULTÉS PSYCHIQUES OU ADDICTIVES RESPECT ET DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DES AIDANTS

Charte adoptée et signée par les membres de l'association LA MAD PRIDE, février 2017

### Préambule

**CETTE CHARTE EST UN ACTE DE CITOYENNETÉ ACTIVE** porté et signé par tous les membres de l'association LA MAD PRIDE. Elle constitue une mise à jour de la version initiale signée par les associations fondatrices de LA MAD PRIDE et remise à la Mairie de Paris en 2014.

Cette charte fonde les principes requis pour que toute personne, en difficultés psychiques ou addictives, puisse accéder, avec dignité, à une qualité de vie satisfaisante. Ainsi, elle vise à promouvoir, à faire respecter et à faire appliquer les droits fondamentaux, sans discrimination ni stigmatisation sociales de ces personnes.

---

## **POUR L' INCLUSION SOCIALE DE LA PERSONNE EN DIFFICULTÉS PSYCHIQUES OU ADDICTIVES**

---

« Les Droits Sociaux sont le levier pour rendre effectifs les Droits Fondamentaux »

### Nous, citoyens, voulons :

- 1. La prise en compte de la personne au cœur de son projet de vie personnel et professionnel** en préservant le secret médical.
- 2. Garantir à la personne l'exercice de ses droits civiques**, en conformité avec la Convention des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU, ratifiée par la France.
- 3. La reconnaissance de l'expertise de la personne pour sa participation effective dans les instances qui la concernent :**
  - Commissions d'attribution des droits sociaux
  - Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (Commission Des Usagers)
  - Conseils Locaux de Santé Mentale.
- 4. La reconnaissance des droits sociaux, civils et l'accès à une assistance juridique qualifiée.**
- 5. Des compensations sociales effectives** qui garantissent des conditions de vie décente : accès au logement, à la culture, aux loisirs.
- 6. L'accès à la formation initiale et continue, à la réorientation professionnelle et à l'emploi** pour tout projet en lien avec la réinsertion sociale.
- 7. L'accès facilité à toute activité associative** en lien avec la réinsertion sociale (Groupes d'Entraide Mutuelle, groupes de paroles etc.).
- 8. Une synergie des savoirs partagés entre usagers, aidants et professionnels de la santé et du médico-social** favorisant le co-partenariat notamment dans les activités de recherche, de formation et de communication.

---

## POUR UNE PRISE EN COMPTE EFFECTIVE DE LA PERSONNE EN DIFFICULTÉS PSYCHIQUES OU ADDICTIVES DANS LE PARCOURS DE SOIN

---

Nous, citoyens, revendiquons :

- 9.** L'accès rapide à l'information et aux services de soins afin de prévenir la maladie et veiller au maintien de la santé.
- 10.** L'accès aux soins de proximité garanti pour tous, quel que soit le statut social de la personne (SDF, personne sous-main de justice, immigré...) et quelle que soit sa capacité à formuler une demande de soin.
- 11.** Une prévention efficace et une écoute bienveillante du « patient » afin de mettre fin aux pratiques de soins sous contrainte, de contention et d'isolement abusifs. Tout traitement dégradant doit être sanctionné.
- 12.** Une alliance thérapeutique coordonnée incluant la famille et les proches qui permettra l'adhésion de la personne à son parcours de soin afin d'éviter les abandons thérapeutiques et sociaux. Les proches doivent aussi pouvoir bénéficier d'aides et de soutiens.
- 13.** Le respect de tous, notamment dans tous les lieux de soins, les services d'urgence et de police ainsi que sur la voie publique.
- 14.** Des soins divers adaptés à la pathologie et à l'évolution de la maladie en y associant l'évaluation du patient.
- 15.** La participation de la personne au choix et à l'évaluation des traitements et des soins en tant qu'acteur de son rétablissement.
- 16.** La prise en charge par la sécurité sociale des soins incluant les psychothérapies régulièrement prescrites par le médecin.

### OUVERTURE

Citoyens, nous avons tous des droits et des devoirs. La société a le devoir de mettre en place tout dispositif d'aide et de soin pour toutes les personnes en difficultés psychiques et addictives.

La santé mentale est un enjeu majeur de santé publique qui nous concerne tous !

Les membres de l'association LA MAD PRIDE proposent à tous les acteurs de la vie publique, de signer et de souscrire à cette Charte.